

VOD : L'assurance vie : Clause bénéficiaire en démembrement et implications liquidatives et fiscales - M. François FRULEUX

Niveau : Pratique courante

Durée : 0,07 jour(s) soit 0,5 heure(s)

Public concerné

Notaires et collaborateurs pratiquant le droit patrimonial de la famille

Prérequis

- Connaissances en droit des régimes matrimoniaux et des successions
- Intérêt pour la gestion de patrimoine

Objectifs

- Découvrir les principes de fonctionnement des dispositions fiscales spécifiques au contrat d'assurance vie
- Comprendre l'intérêt que peut présenter le démembrement de la clause bénéficiaire du contrat
- Identifier les problématiques induites par ce démembrement et les solutions associés
- Appréhender le rôle du notaire et apporter un conseil clair à la clientèle afin de préparer une transmission efficace par le truchement de l'assurance vie
- Vérifier sa compréhension des mécanismes par un cas pratique corrigé

Contenu

Découvrez cette vidéo : "L'assurance vie : clause bénéficiaire en démembrement et implications liquidatives et fiscales"

Durée : 30 min

M. François FRULEUX détaille pour INAFON les spécificités des prélèvements spécifiques au contrat d'assurance vie et les conséquences liquidatives du démembrement de la clause bénéficiaire du contrat dans le cadre des successions.

- Introduction
- Dans quels cas s'applique le prélèvement spécifique ?
- Quelle est l'assiette de ce prélèvement spécifique ?
- Quels sont les taux applicables ?
- Modalités de mise en œuvre du prélèvement en cas de démembrement de la clause bénéficiaire
- Exemple pratique
- Comment le prélèvement doit-il être acquitté ?
- Solutions d'évitement
- Réduction du coût fiscal de la transmission

Modalités pédagogiques

- Type de formation : Formation en ligne

Modalités d'exécutions et techniques

- Mise à disposition de la vidéo sur votre espace

Modalités d'encadrement

- Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation.

Conditions générales de location

Une fois le paiement validé, accédez à votre vidéo pendant 14 jours dans votre espace personnel : onglet "Location de vidéos"